

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE PACKINGTON

Réunion extraordinaire du Conseil municipal de la paroisse de Packington
dument convoquée tenue au lieu ordinaire des délibérations, le lundi 30 novembre
2020 à 19 h 30 à laquelle étaient présents:

Madame et messieurs les conseillers suivants : Guillaume Morin, Jean-Luc
Moreau, Jules Soucy, Alain Thériault et Linda Levesque formant quorum sous
présidence de M. Émilien Beaulieu, maire. Monsieur Patrick Michaud était présent par
vidéo-conférence.

Le secrétaire-trésorier/directeur général assiste également à la réunion.

RS-175-20

Lecture et adoption de l'avis de convocation

Il est proposé par Alain Thériault
et résolu

d'accepter l'ordre du jour tout en laissant le divers ouvert.

Adoptée à l'unanimité



Avis à la Commission municipale du Québec conformité RG-318-2020

No de résolution
ou annotation

que la MRC de Témiscouata a transmis à la Municipalité de Packington le certificat de non-conformité du règlement 318-2020 en date du 23 novembre 2020;

Considérant que le Conseil municipal de la paroisse de Packington désire se prévaloir de l'article 109.8 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

En conséquence,
il est proposé par Alain Thériault
et résolu

que le Conseil municipal de la paroisse de Packington demande à la Commission municipale du Québec son avis sur la conformité du règlement 318-2020 aux objectifs du schéma et aux dispositions du document complémentaire.

Adoptée à l'unanimité

TECH 2019-2023 Amendement RS 161-20 (version 3)

Il est proposé par Linda Levesque
et résolu

que le Conseil municipal de la paroisse de Packington amende sa résolution 161-20 en y ajoutant le paragraphe suivant :

La municipalité atteste par la présente résolution que la programmation des travaux version n° 3 ci-jointe comporte des coûts réalisés vérifiables et reflète les prévisions de coût des travaux admissibles.

Adoptée à l'unanimité

Levée de l'assemblée

À 20 h 15, M. le maire propose la levée de l'assemblée.

Michel Beauvais
[Signature]